

Archives départementales des Vosges

7 I

Couvent de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel à Rambervillers (Vosges)

Inventaire-sommaire réalisé par

Jacques DEBRY, président de l'Association des amis
de la forteresse de Châtel-sur-Moselle

Informatisé par
Catherine GOUYON (2008)

INTRODUCTION

Le couvent des bénédictines réformées de Rambervillers a été fondé vers 1630, d'après la règle de dom Didier de La Cour. Il doit sa transformation en monastère de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel à Catherine de Bar, en religion sœur Mechtilde, née à Saint-Dié le 31 décembre 1614.

Destinée de bonne heure à l'Église, cette jeune fille entre tout d'abord chez les annonciades de Bruyères, en novembre 1631. Ce couvent ayant été détruit par les troupes étrangères venues en Lorraine, en mai 1635, elle se réfugie à Badonvillers, puis à Commercy au début de 1636. Elle fait profession chez les bénédictines de Rambervillers le 2 juillet 1639 et revêt la robe noire de cet ordre.

Rambervillers était alors de l'évêché de Metz et relevait de la France. Prise par le duc Charles IV en 1635, cette cité est reprise par les Français en 1639. En raison de ces combats, les bénédictines perdent la plupart de leurs biens ; elles doivent vendre leur argenterie, leurs meubles, etc... pour vivre ; elles contractent des emprunts et parviennent à survivre jusqu'en 1640, date à laquelle elles doivent se disperser.

En septembre 1640, Catherine se réfugie chez des parents à Saint-Mihiel, puis en l'abbaye de Montmartre, près de Paris, en avril 1641 ; cette abbaye venait à son tour d'être réformée par Marie de Beauvillers. Elle séjourne ensuite près de Caen, revient à Rambervillers, dans un couvent reconstitué, qui l'élit prieure. Elle séjourne en cette ville jusqu'à sa prise par Charles IV. À la suite de nouveaux combats, la communauté doit une nouvelle fois se disperser. En mars 1651, Catherine retourne à Paris, avec quelques compagnes lorraines. C'est à cette époque qu'elle a l'idée de fonder l'ordre de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, établi d'abord rue du Bac, puis rue Férou, puis rue Cassette. Au moment où s'achève ce dernier établissement, le pape Alexandre VII approuve tout ce qu'elle a fait par bulle du 20 septembre 1660. Lorsqu'elle désire changer son institution en congrégation, elle ne peut fonder un couvent à Saint-Dié, sa ville natale, du fait des résistances acharnées du chapitre ; mais elle parvient à installer un monastère à Toul en 1664. Bientôt, celui de Rambervillers demande à être uni à sa règle ; elle est présente quand, en avril 1666, l'abbé d'Étival bénit les petits ostensoirs que les religieuses vont désormais porter comme marque de leur association.

De nombreux autres couvents ont vu le jour ensuite. Catherine est décédée le 6 avril 1698, laissant plusieurs milliers de lettres, dont 2000 environ sont conservées actuellement au couvent du Saint-Sacrement d'Arras.

Le monastère de Rambervillers était situé dans l'ancienne Grande Rue ; vendu comme bien national à la Révolution, il a été utilisé comme école primaire et bibliothèque à la fin du XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e siècle.

PLAN DE CLASSEMENT

Le fonds des archives du couvent de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel à Rambervillers n'est composé que d'un seul article, coté 7 I 1, constitué de quinze dossiers numérotés de A à N.

Chemise A	Actes de successions et de biens (1675-1759)
Chemise B	Dettes et obligations (1633-1661)
Chemise C	Pièces de procédure (1659-1662)
Chemise D-H	Biens du couvent de Doncières (Vosges) (1570-1674)
Chemise I	Biens de Saint-Gorgon (Vosges) (1585)
Chemise J	Biens de Morviller (Meurthe-et-Moselle) (1727)
Chemise K	Biens de Nossoncourt (Vosges) (1567-1627)
Chemise L	Biens de Rambervillers (Vosges) (1551)
Chemise M	Biens de Roville-aux-Chênes (Vosges) (1630-1667)
Chemise N	Biens de Xafféwillers (Vosges) (1571-1610)

INVENTAIRE-SOMMAIRE

Chemise A

Actes de successions et de biens (1675-1759)

- Pièce n° 1 Midi – À Rambervillers. — Marie Humbert, fille de feu honorable Nicolas Humbert, tabellion et procureur de Rambervillers, vend aux Révérendes Dames Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel, établi au même lieu, par Révérende Mère Catherine Thérèse, sous-prieure, en l'absence de la Révérende Mère Bernardine, prieure, et par Mère Marie Joseph, célerière, Mère Marie Scholastique, Mère Marie de la Présentation, Mère Marie de Saint-Michel Beller, secrétaire du Chapitre, au nom de leur communauté, une somme de cinq francs et six gros de rente annuelle et perpétuelle assignée sur la moitié par indivis des immeubles dont elle a hérité au décès de son père ; ces biens sont à partager avec Anne, sa sœur, au choix des dames religieuses. Prix de vente : cent francs barrois. Cette somme est destinée à l'entretien du luminaire perpétuel qui se trouve dans leur église face au Saint-Sacrement. Passé sous le sceau de l'archevêque d'Embrun, évêque de Metz, en son tabellionnage de Rambervillers. Témoins : Léonard Amour, drapier, et Dominique Poussat, tailleur d'habits, bourgeois de la dite ville.
Original parchemin. Sceau sur double queue, disparu.
- Pièce n° 2 9 heures du matin. — Rambervillers. — Marie Humbert, fille émancipée de feu honorable Nicolas Humbert, tabellion et procureur de Rambervillers, agissant tant en son nom que comme « procuratrice » de son beau-frère, le sieur André des Roseaux, cheveu-léger de la compagnie de province « estant presentement à Voix » (procurator signée le 27 mai précédent), reconnaît avoir vendu aux Révérendes dames religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel, monastère de Rambervillers, par Marie-Thérèse Bagerel, sous-prieure, Mère Joseph Sommier, cellerière, Mère Scholastique Gérard, Mère Marie de la Présentation et Mère Marie-Madeleine Beller, secrétaire du Chapitre, une rente annuelle et perpétuelle de onze francs, payable chaque 8 juin, assignée sur les biens meubles et immeubles provenant de la succession dudit Nicolas Humbert, père de Marie et d'Anne Gerbéron, sa mère. Prix : deux cents francs barrois. Même tabellionnage et mêmes témoins.
Original parchemin. Sceau sur double queue disparu.
- Pièce n° 3 Matin, au parloir du couvent de Rambervillers. — Georges Humbert, habitant Saint-Maurice (sur-Mortagne) vend aux Révérendes Mères prieure et religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement de l'autel, couvent de Rambervillers, par Révérende Mère Marie-Catherine-Thérèse Bagerel, prieure, Marie-Scholastique Gérard, sous-prieure, Marie-Joseph Sommier, Marie de la Présentation Fuel, Marie-Dorothee Hurel, Marie-Anne de Saint-Paul Pierre, Marie de Saint-Joseph Maire, sœur Marie-Madeleine de Saint-Michel Beller, secrétaire du Chapitre, Marie-Anne de l'Enfant Jésus Lambert, Marie de Saint-Dominique Rambault et Marie-Victime Frédéric le quart de tous les biens meubles et immeubles de la succession de Méline Humbert, sa tante, en son vivant épouse de feu Nicolas Ranaire, habitant de Roville-aux-Chênes. Un contrat de donation à leur profit a été passé le même jour par honnête Antoine de

Metz, bourgeois de Rambervillers, et Marie Dirand, sa femme, le sieur Jacques Lhuillier, Lieutenant-colonel au service de S.A. de Lorraine, et les hoirs de feu le sieur François Lhuillier, héritiers pour les trois autres quarts des dits biens sis à Roville-aux-Chênes. Prix de cette vente : 400 francs barrois. Présents : ledit Antoine de Metz et Charles Channi, bourgeois de Rambervillers.

Original parchemin. Sceau sur double queue disparu.

- Pièce n° 4 Après-midi, au parloir « dembas » du monastère de Rambervillers. — Marie Humbert, jeune fille de feu honorable Nicolas Humbert, en son vivant tabellion et praticien de Rambervillers, émancipée et suffisamment âgée, agissant tant en son nom qu'en celui du sieur de Roseaux, son beau-frère, à cause de Nicole sa fille, nièce de ladite Marie, vend aux religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement de l'autel, couvent de Rambervillers, par Mères Marie-Catherine-Thérèse Bagerel, prieure, Marie-Josèphe Sommier, Marie de la Présentation Huel, Marie Paul Pierre, Marie de la Conception de l'Escale, Marie de Saint-Joseph Maire, Marie-Anne de l'Enfant-Jésus Lambert, sœur Marie-Victime Frédéric, cellière, Marie-Catherine de Jésus Matrel, Marie Melthide du Saint-Sacrement Stener, et Marie-Scholastique Thiesselin, religieuses professes du dit monastère, la totalité d'un gagnage qui lui appartient ainsi qu'à Nicole sa nièce, au ban et finage de Roville-aux-Chênes. Ces biens proviennent de la succession du dit feu Nicolas Humbert, leur père et grand-père. Huit contrats, servant de justificatifs quant à l'origine de cette propriété, sont remis aux religieuses. Prix de vente : 714 francs barrois. Témoins : Maître Jean Guérin, tabellion commis, et Florent Virion, coutelier et bourgeois de Rambervillers.
Original parchemin. Sceau sur double queue disparu.
- Pièce n° 5 Trois heures de l'après-midi à Rambervillers. — Nicolas Ternier, maître potier à Saint-Dié, agissant tant en son nom qu'en celui de Jeanne, sa femme, d'Anne et Marguerite Lhuillier, ses belles-sœurs, vend à perpétuité aux Révérendes Dames religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel, couvent de Rambervillers, par Mère Marie de la Conception de l'Escale, sous-prieure, Mère Marie-Joseph Sommier, Mère Marie Bernardine de la Présentation Huel, Mère Paul Pierre, Mère Madeleine de Saint-Joseph Maire, Mère Marie de l'Enfant-Jésus Lambert et sœur Marie Victime Frédéric, cellière, le huitième en indivis de la succession de feu Nicolas Ranaire, de Roville-aux-Chênes, dont le surplus appartient déjà aux dites religieuses. Prix de vente : 500 francs barrois. Passée sous le sceau de l'archevêque d'Embrun, évêque de Metz, de son tabellionnage de Rambervillers. Présents : Antoine de Metz et Florent « damvoiny », bourgeois de Rambervillers.
Au dos : le 10 mai 1684 à Saint-Dié, Nicolas Vernier, Jeanne Lhuillier, sa femme, Anne Lhuillier, avec le consentement d'honorable Jean Page, maire de Saint-Dié, son mari, et Marguerite Lhuillier, jeune fille, ont approuvé cette vente en présence du tabellion, et de Jean-François Ranfaint, de Bruyères, élève à Saint-Dié et du sieur Pierre Raulin, écuyer, résidant au même lieu. Signatures autographes de tous ces personnages.
Original parchemin. Sceau sur double queue disparu.
- Pièce n° 6 Avant midi, à Rambervillers. — Échange passé entre les Révérendes Mères prieure et religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel, couvent de Rambervillers, c'est-à-dire Mères Jeanne de la Conception, Basoche de la Conception, Bénédic Breme, Angélique de Saint-Benoît, de Saint-Colomban Ranée, l'Enfant Jésus Bailly, Mectilde

Maire, prieure, sous-prieure, etc... de cette communauté, d'une part, et Dominique Didelot, habitant de Roville-aux-Chênes et Catherine Debay, sa femme, d'autre part. Cet échange porte sur un champ que les religieuses ont abandonné aux précédents ; ces derniers ont cédé un autre champ à titre de compensation. La première de ces pièces est située à Roville-aux-Chênes, « au meix malhoste », et l'autre au même lieu « a Rulechamp ». Témoins : Mathis Roussel et Antoine Phulpin, maître et garçon meunier de Rambervillers.

Original parchemin.

- Pièce n° 7 Matin, à Rambervillers. — En présence du notaire royal au bailliage de Lunéville, en résidence à Rambervillers, Madeleine Colson, veuve du sieur Jean-André Rigot, habitant Rambervillers, vend aux Dames religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'autel, couvent du même lieu, par Mère de Sainte-Claire Klen, prieure, Mère de l'Enfant-Jésus Bailly, sous-prieure, Mère Colombar Ranée, Mère Malthide de Saint-François, Mère Placide et Mère Ursule Anselme, trésorière, une place mesure avec un meix, le tout situé à Roville-aux-Chênes, d'une contenance de deux omées et quatre verges, pour une somme de 217 livres. Témoins : Charles Dupays et Jean Estienne de Rambervillers.

Original parchemin.

Chemise B

Dettes et obligations (1633-1661)

- Pièce n° 1 Claudon Marchal, demeurant à Doncières, a reconnu devoir à Étienne Parmontel, fils de feu Demenge Parmonte, demeurant à Nossoncourt, par l'intermédiaire d'Humbert Gérard, cleric-juré en la justice de Rambervillers, son tuteur, la somme de 100 francs monnaie de Lorraine, au taux de l'évêque de Metz, fixé au prorata du temps. Caution : Jean Héry de Doncières. Scellé par le tabellion de Rambervillers. Témoins : Mengin Prévost de Doncières et Florent-Noël Souchier de Bru.
- Original parchemin. Sceau sur double queue disparu.*
Note papier, postérieure, relative à la caution de Jean Héry.
- Pièce n° 2 Christophe Grandmaire, maître échevin de Rambervillers, a reconnu devoir à M. de Mondragon, lieutenant-colonel au régiment de Cavalerie de M. Baulieu pour le service de S.A., par Melle Marie Nuttingue, une somme de 340 francs, monnaie de Lorraine, faisant 17 pistoles. Scellé du sceau de l'évêque de Metz en son tabellionnage de Rambervillers. Témoins : le sieur Cropsal La Rose, cornette en la Compagnie du prêteur, etc...
- Original parchemin. Reste du sceau en cire verte sur double queue. À l'endroit, armes de l'évêque de Metz, Henri de Bourbon-Verneuil. Écartelé, au 1 et 4 de Bourbon (de France à la barre), au 2 et 3 d'Aragon. — Contre-sceau au verso du précédent, en cire rouge, mêmes armoiries, l'écu surmonté d'une couronne de duc et d'une croix en pal à dextre.*
- Pièce n° 3 Dominique Thirion, franc-boucher à Rambervillers, reconnaît que Jean Guérin, chef de la police, tabellion et « gardenottes » à Rambervillers, agissant comme procureur de Marie, fille de Gérard Philippe, actuellement novice au monastère des Révérendes Religieuses bénédictines du même lieu, surnommée en religion sœur Marie Melthide, a « laict retraicte » au nom de cette dernière, de tout ce qui était contenu dans l'acte de vente

joint, passé au profit de lui-même le 12 avril de l'année passée. Le prix de cette vente, 412 francs 4 gros barrois, a été rendu. Témoins : Jean Henry, échevin de Rambervillers et Mengion Mesle de Sainte-Hélène.

Original parchemin. Sceau disparu.

Chemise C

Pièces de procédures (1659-1662)

- Pièce n° 1 Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, siégeant à Saint-Nicolas, dans un procès opposant Claude Jolly, bourgeois de Lunéville, à Didier Godesfroy, dit Paris, cavalier en la Compagnie des Gardes du duc Charles IV. Le débat porte sur deux sommes dues par le premier au second, soit 150 francs et 89 francs trois gros. 22 septembre 1662
Original parchemin, autrefois scellé de la Cour souveraine.
- Pièce n° 2 Vic-sur-Seille. — « DE PAR MESSIEURS LES LIEUTENANT ET CONSEILLIER AU CONSEIL DU BAILLIAGE DE L'EVESCHE DE METZ », Claude Poirat, habitant Doncières, héritier de feu Jean Poirat, du même lieu, son grand-père, a été reconnu débiteur envers Claude de Chastel, échevin et franc-nappier de Rambervillers, comme « estant au droict » de Claude, fils de feu Didier Clonetier, bourgeois dudit Rambervillers, pour rétrocession à lui faite par Nicole, fille dudit feu Didier Clonetier, demeurant à Rambervillers, le 1^{er} février précédent. Il s'agit d'une somme de 200 francs de capital, correspondant à une rente résultant d'une obligation passé le 17 avril 1632, garantie par des biens situés au village de Doncières. Après procès, la Cour adjuge ces biens à Claude de Chastel. Au dos de l'acte, mise en possession des biens de Doncières, dont il est question dans la sentence au profit de Claude de Chastel, par le sergent de la justice ordinaire de Rambervillers. Le 30 juin 1659. 22 avril 1659
*Original parchemin. Sceau intact de l'évêque de Metz en cire brune sur double queue. Il s'agit en fait du sceau du Cardinal de Mazarin, dont les armes sont : « D'azur à la hache d'argent dans un faisceau d'armes, d'or, lié d'argent, posé en pal ; à la face de gueules, brochante chargée de trois étoiles d'or. » Ces armes sont bien visibles sur le sceau ; elles sont surmontée d'une couronne de duc et entourées de la légende suivante :
« S.R. IMP.PRINCEP.IV.LIVS.CARD.MAZARINI.EPV.S.METENSIS. »*

Chemises D à H Biens du couvent à Doncières (Vosges) (1570-1674)

Chemise D Années 1570-1580

- Pièce n° 1 Nicolas Calmez, demeurant à Roville-aux-Chênes, et Claudette, sa femme, vendent à Jean « iacat » Hery, meunier, demeurant à Doncières, et à Marion, son épouse, la moitié d'une pièce de pré située au finage dudit Doncières, « en champvaux », entre Didier Sanaire, d'une part, et d'autres particuliers. Prix de vente : 12 francs de Lorraine. Scellé par le tabellion de Rambervillers, cour du Cardinal de Lorraine, évêque de 26 janvier 1571 a.st.

Metz. Témoins : Jean Charpentier et un autre particulier.
Original parchemin. Sceau en partie conservé, en cire brune sur double queue.

- Pièce n° 2 Jean Maire Demenge, demeurant à Doncières, et Hellevis, sa femme, d'une part, et Claude Hanry, du même lieu, d'autre part, concluent l'échange suivant : les premiers reçoivent du second une pièce de terre située au finage de Doncières, « en granprey » ; ils cèdent en retour une pièce de pré située au finage de Nossoncourt « en prey ». Témoins : Le maire Nicolas Parmentier, de Bru et G... Tardu, d'Housseras.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune sur double queue. 8 novembre 1572
- Pièce n° 3 Mengin de « Woesure », demeurant à Doncières vend à Jean Jacquot Herry, du même lieu, et Marion, sa femme, un pré situé au finage de Doncières et de Xaffévillers, de l'autre côté du ruisseau. Prix de vente : 10 francs de Lorraine. Scellé par la cour de Rambervillers, Cour du Cardinal de Lorraine. Témoins : Nicolas Perry, de Roville-aux-Chênes et Didier Chanoittes, de Romont.
Original parchemin. Sceau disparu. 16 janvier 1573, a.st.
- Pièce n° 4 Nicolas Mengin, demeurant à Doncières, et Jennon, sa femme, vendent à Jean Maire Demenge, du même lieu, et Hellevis, sa femme, une pièce de pré située au finage de Doncières, « on prey farrez », ainsi qu'une autre pièce de pré, même finage, « en herpivaux », pour 49 francs 6 gros de Lorraine. Tabellionage de Rambervillers, Cour du Cardinal de Lorraine. Témoins : Nicolas Masson, de Saint-Genest, et Colas Tossatte, du même lieu.
Original parchemin. Sceau presque intact en cire brune sur double queue. Au verso, un personnage en prière (saint ?) ; au verso, les armes du Cardinal de Lorraine. 13 mars 1573, a.st.
- Pièce n° 5 Jean Claude, de Doncières, vend à Jean Hery, du même lieu et à Marion, sa femme, une pièce de pré sise au finage de Doncières, « es preis », pour 13 francs et 6 gros de Lorraine. Témoins : Thiriart Brezaulde, de Saint-Genest et le maire Didier Ranbaul, de Roville-aux-Chênes.
Original parchemin. Sceau de la cour de Rambervillers (disparu) en cire brune sur double queue. 25 avril 1573
- Pièce n° 6 Jean Claude, de Doncières, vend à Jean Maire Demenge, du même lieu et à Hellevis, sa femme, la moitié d'une pièce de pré située au finage de Doncières, « en granprey », pour 15 francs de Lorraine. Témoins : Le maire Didier Hacquard, de Romont, et Jean Colin, de Saint-Maurice-sur-Mortagne.
Original parchemin. Sceau disparu de la cour de Rambervillers.
- Pièce n° 7 Thomenat Colas, de Doncières, et Claudette, sa femme, vendent à Jean Maire Demenge, du même lieu, et Hellevis, sa femme, une pièce de pré située au finage dudit Doncières, « entre les deux eaues », pour 26 francs et demi de Lorraine. Témoins : Nicolas Perrin, huilier, demeurant à Roville-aux-Chênes, et Claudon Mengin, de Moyemont.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers. 21 novembre 1573
- Pièce n° 8 Claude Henry, de Doncières, vend à Jean Maire Demenge, maire de Doncières, du même lieu, et Hellevis, sa femme, une pièce de pré située au finage dudit Doncières, au lieu dit « entre les deux eaue », pour 16 francs de Lorraine. Témoins : le maire Nicolas Parmentier de Bru et Nicolas Perrin de Moriville, clerc, demeurant à Rambervillers.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers, avec contre-sceau 27 novembre 1574

en cire rouge au dos du précédent.

- Pièce n° 9 Honorable homme le maire Anthoine Jean Poirot, grand doyen du ban de Nossoncourt, et Jennon, sa femme, assistés de Jean Rainbault, maire du ban de Nossoncourt, et Claudon Rainbault, demeurant à Rambervillers, oncles et plus proches parents d'Antoinette, Isabelle, Claudon, Jennon et Dieudonné, enfants de feu Colas Bazien, en son vivant échevin au même ban, demeurant à Bazien, et de ladite Jennon, à présent remariée audit Poirot, vendent à Jean Maire Demenge, maire de Doncières, une pièce de pré située au finage dudit Doncières, « on prey Jacquemotte », une autre pièce de pré, même finage, « en la roie entre les deux eaues », pour 52 francs de Lorraine. Cette somme sera destinée au remboursement d'un emprunt fait par Colas Bazien, ci-dessus, à Claudon Tanoinne, fils de feu Tanoinne, de Roville aux Chênes, le 31 janvier 1576 a.st. Témoins : Humbert Thirion, échevin, demeurant à Rambervillers, et Jean, curé de Moyemont.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune du Cardinal de Guise.
- Pièce n° 10 Jean Romer, de Roville aux Chênes, vend à Jean Maire Demange, de Doncières, et à Hellewix, sa femme, une pièce de pré située au même lieu, « en graprey », pour 37 francs de Lorraine. Témoins : Nicolas Jacquot, de Bazien, et Claudon Grillot, de Doncières.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers.
- Pièce n° 11 Nicolas Mengin d'Allemagne, demeurant à Doncières, et Jennon, sa femme, vendent à Jean Jacquot Henry, meunier, de Doncières, et à Marion, sa femme, une pièce de pré située au finage de Doncières, « on behan », pour 96 francs de Lorraine. Témoins : Jean de Bazien, Jean Gérard de Doncières et Jean, curé de Moyemont.
Original parchemin. Sceau disparu.

Chemise E Années 1580-1600

- Pièce n° 1 Fleurentin Peu d'Argent, laboureur, demeurant à Doncières, et Jannon, sa femme, vendent à Jean Maire Demange, maire de Doncières, et à Hellouuy, sa femme, une maison sise au même lieu, ainsi qu'un « cornal » de pré, dit le pré brun, pour 310 francs de Lorraine. Témoins : Nicolas Boureur, teinturier à Rambervillers et Claudon Grandprey, de Giriviller.
Original parchemin. Sceau disparu. Tabellionnage de Rambervillers.
- Pièce n° 2 Fleurentin Peu d'Argent, de Doncières, à cause de Jannon, sa femme, Gérard Maire Gérard, laboureur, de Doncières, à cause d'Annon, sa femme, Oulriat Grandmougin, du même lieu, à cause de Claudette, sa femme, Colas Grand Demange, demeurant à Rambervillers et Pierre de Domptail, cordonnier, demeurant à Gerbéviller, à cause de Jennon, sa femme, tous héritiers, fils et gendres de feu Demange Grand Demange, ancien maire de Doncières, d'une part, et Jean Maire Demange, maire actuel de Doncières, d'autre part, ont convenu ce qui suit. Les premiers cèdent au second leur frère et beau-frère, un pré sis à Doncières « a prey des roses ». Témoins : le maire Claudon Hanry (?), de Romont et Didier Chanoptey, du même lieu.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers.

- Pièce n° 3 Jean Grand Demange, maire de Doncières, d'une part, et Jean Gadoz, du même lieu, d'autre part, ont échangé les biens suivants : le premier donne au second une pièce de terre située à Doncières, derrière la maison du receveur qui abandonne pour sa part une pièce de pré située au même Doncières. Témoins : Jean Bastien, de Saint-Benoît et Nicolas Le Roy, de Doncières.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers, sur lequel on remarque la partie inférieure du saint priant ; au revers, contre-sceau aux armes du Cardinal de Lorraine, en cire rouge.
- Pièce n° 4 Jean de « Voese », demeurant au gagnage de la Souche, au ban de Nossoncourt, vend au maire Jean Grand Demange, de Doncières et à Catherine, sa femme, un champ sis au finage de Doncières « longe de la charriere », avec un pré sis au ban de Nossoncourt « sur la Roye », pour 75 francs de Lorraine. Témoins : « Courien » Humbert, de Bru et Jean Lesguez, de Ménil.
Original parchemin. Sceau disparu.
- Pièce n° 5 Nicole, veuve de feu Jean Ulriat, de Doncières et Marguerite, sa sœur, filles de feu Jean Girard, du même lieu, se faisant fort de Nicolas et Jehennon, leurs frère et sœur, vendent à noble homme Georges de Bourgoin, clerc-juré et tabellion de Rambervillers et à Bastienne, sa femme, un pré situé au finage de Doncières, « on hault prey », avec un autre pré sis au même lieu, « on prey houat », pour 58 francs de Lorraine. Témoins : le maire Nicolas Vinat, le maire Jean Demange et Jean... Lollier, demeurant à Doncières. Acte reçu par feu Antoine Parmentel, en son vivant tabellion à Rambervillers et repris par son successeur avec autorisation du bailli et surintendant de l'évêché de Metz.
Original parchemin. Sceau disparu.
- Pièce n° 6 « Reney gannel » de Pierrepont et Jehannon, sa femme, vendent au maire Jean Demange de Doncières et à Catherine, sa femme, une pièce de pré située à Doncières et le quart par indivis d'une autre pièce de pré sise au finage de Nossoncourt, pour 18 francs de Lorraine. Témoins : Claudon Pairo, de Xafféwillers et Jean Colin, de Saint-Maurice.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers.
- Pièce n° 7 Le maire Jean Humbert, demeurant à Roville, tant en son nom que comme tuteur de son neveu Humbert, fils de feu Demange Humbert, dudit Roville, vend à « l'honneste homme » le maire Jean Demange, de Doncières et à Catherine, sa femme, tous les prés qu'ils possèdent sur la rivière de Doncières, depuis le « moutrieux » jusqu'au « prey mourel » et au ban de Nossoncourt pour 102 francs de Lorraine. Témoins : Jean Nicolas de La Souche d'Anglemont et Florent Orriot de Doncières.
Original parchemin. Sceau disparu.
- Pièce n° 8 Demange Thiery, de Fauconcourt et Marie, sa femme, Jean Demange, demeurant à Ménil et Nicolle, fille de feu Gérardin Cugin, en son vivant demeurant à Doncières, vendent à Jean Hery, jeune fils demeurant à Doncières, leur part en un pré sis au finage dudit Doncières, « on hault paquis » pour 25 francs de Lorraine. Témoins : Philippe Hery de Rambervillers et Nicolas Baron, le jeune, de Xafféwillers.
Original parchemin. Sceau disparu.

Chemise F Années 1600-1610

- Pièce n° 1 Claude Hery, demeurant à Doncières, vend à Jean Hery et à Jehannon, sa femme, du même lieu, un champ sis à Doncières pour 12 francs de Lorraine. Témoins : Jean Saultrin, moitrier, demeurant à « Remenmont » et Nicolas Claude de Ménil.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers. 23 novembre 1602
- Pièce n° 2 François Maire, échevin à Rambervillers et Sébille, sa femme, vendent à Jean Herry, demeurant à Doncières et à Jennon, sa femme, un champ au finage dudit Doncières pour 22 francs de Lorraine. Témoins : Jean Didier Lhome, cleric de Padoux et Humbert Simonin d'Hadigny.
Original parchemin. Sceau (disparu) de la cour de Rambervillers, le Cardinal de Lorraine étant évêque de Metz et de Strasbourg. 13 mars 1604
- Pièce n° 3 Le maire Jean Demange de Doncières, d'une part, et Jean Bernard de la même localité, d'autre part, font l'échange de biens suivants : le premier reçoit du second un meix avec la cloison situé au « meizage » de Doncières, « a la ruelle » ; il obtient encore une fourche de pré, même finage, « on breux herrion ». Jean Bernard obtient du précédent, une portion de meix, avec les « arbres pruniers » qui s'y trouvent, une portion d'héritage plantée d'arbres, un meix également planté d'arbres, enfin un pré sis « on prey le bailly ». Témoins : Jean Herry, beau-fils dudit maire Jean Demange, demeurant à Doncières et Jean Didier Lhomme, cleric de Padoux.
Original parchemin. « Duplex pour ledit maire ». Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers. 13 mars 1604
- Pièce n° 4 Le maire Jean Demange de Doncières, d'une part, et Georgeon Grand Thouvenin d'Anglemont, d'autre part, ce dernier agissant au nom de sa femme Jehannon, ont fait l'échange suivant : le premier obtient du second un pré sis au finage de Doncières, « a la threille brenel » ; il donne un champ au finage d'Anglemont « a la vacque » et la moitié d'une pièce de pré au finage de Nossoncourt, ainsi qu'une autre pièces semblable, même lieu. Témoins : Antoine Gérardin de Bazien et Nicolas Bailly le vieil d'Anglemont.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers. 1^{er} mai 1604
- Pièce n° 5 Jean Hery de Doncières, d'une part, et Jean Olriot le jeune, de Roville-aux-Chênes, d'autre part, ont fait l'échange suivant : le premier reçoit un champ au finage de Doncières, « en meix la rozeé et abandonne un champ au finage de Roville « onhault de montaulx ». Témoins : Jean Cugnin et Demange Cugnin de Roville et Dieudonné Geoy d'Hardancourt.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers. 19 février 1605
- Pièce n° 6 Nicolas Noël de Roville-aux-Chênes et Georgette, sa femme, vendent à Jean Hery, de Doncières, et à Jehannon, sa femme, un pré sis au finage de Doncières avec la moitié d'une « hementière » même finage « au hault Jardin ». Prix : 25 francs de Lorraine. Témoins : Jean Mengin, drapier à Rambervillers et Demange Bailly de Doncières.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers. 29 avril 1606
- Pièce n° 7 Nicolas Colin de Doncières et Mengeotte, sa femme, vendent à Jean Hery de Doncières et à Jehannon, sa femme, un meix au finage du même lieu « es blancs gurelz » ainsi qu'un champ au finage de Rambervillers 23 avril 1605

« en bechifosse » pour 20 francs de Lorraine. Témoins : Jacques du Rux, procureur à Rambervillers et Colin de « vouire » de Doncières.

Original parchemin.

- Pièce n° 8 Jean « Saint Gergonne » Rouyer, bourgeois de Rambervillers, avec sa femme Ydatte, et Claudon Thomassin, de Seranville, avec Bastienne, sa femme, vendent à Jean Hery de Doncières, et à Jehennon, sa femme, une maison avec les meix et jardins derrière et sur le coté, plantés d'arbres fruitiers, les dépendances, etc... le tout sis à Doncières pour 700 francs de Lorraine. Témoins : Nicolas Gérard, manouvrier, et Abraham Pierre, charpentier, bourgeois de Rambervillers.

Au dos : le 9 février 1608, Bastienne, femme de Claudon Thomassin, ratifie cette vente en présence de Demenge Noël et Jean Noël, de Sainte-Barbe, et de Nicolas Benar, de Ménil.

Original parchemin. Sceau disparu.

Chemise G Années 1610-1630

- Pièce n° 1 Henry Serrier, marchand, bourgeois de Rambervillers et Gérard Jean Gérard, marchand, bourgeois de la même ville, agissant au nom et comme tuteur de sa fille Élisabeth, née de feu Cathelon, sa femme « seconde », vendent à Jean Hery et à Jean Grand Demange, son beau-frère, de Doncières, agissant avec leurs femmes prénommées toutes les deux Jehennon, un champ d'une contenance d'un jour sis à Doncières « on soichamp », un autre champ de même contenance, voisin du précédent, un champ sis non loin de là « a la basse de lesvaux », enfin deux autres champs à proximité. Prix de vente : 400 francs de Lorraine. Témoins : Jacques du Rux, procureur à Rambervillers, Bastien du Rux, bourgeois de la même cité, et Claude Houot, moitrier de la Vieille Haye.

Original parchemin. Sceau disparu.

- Pièce n° 2 Demange Grant Demange, huillier, bourgeois de Rambervillers, avec Babon, sa femme, vendent à Jean Herry de Doncières et à Jennon, sa femme, tous les héritages qu'ils possèdent au ban de Doncières et aux bans voisins, provenant de Nicole Gérardin dudit Doncières ; ces biens sont décrits dans un pied-terrier rédigé le même jour. Il s'agit de champs, de prés, de meix, de jardins, chenevières, « treixar », fourières, terres arables ou non. Prix de vente : 160 francs de Lorraine. Témoins : Antoine Guerin de Nossoncourt et Hubert Mouton de Pierrepont.

Original parchemin. Reste du sceau de la cour de Rambervillers.

- Pièce n° 3 Jean Hery de Doncières, avec Jehennon, sa femme, d'une part, et Jean Gérard Thirrion de Roville-aux-Chênes, avec sa femme Dieudonnée, d'autre part, échangent les biens suivants : le premier reçoit un champ à Doncières, « a la charrière de velot » et un champ « a la basse de Lesvaux » ; il abandonne à l'autre un champ, même finage « au Tas Varin » et un autre champ, même lieu « en bouxonwal ». Témoins : Anthoine Gérardin de Bazien, Claudon Colas de La Souche et Nicolas Blancpain de Housseras.

Original parchemin. Sceau disparu.

- Pièce n° 4 Jehennon, veuve de feu Anthoine Anthon de Bru, avec Claudon Bageat de Saint-Maurice, a cause de Georgette, sa femme, Florent Anthonnet de Bru, avec Jehennon, sa femme, Jean, fils de la veuve Jehennon ci-dessus et de son second mari Nicolas Simon, de Bru, décédé, Gérard Maire

Gérard, Didier Thouvenin, Jean Poirot et Jean Grand Demange de Doncières, Nicolas Noël et sa femme Georgette de Roville, beau-frère et sœur du dit Grand Demange précité, vendent à Jean Hery de Doncières et à Jehennon, sa femme, leurs parts dans un jardin planté d'arbres fruitiers, sis à Doncières, « au hault jardin » pour 16 francs de Lorraine. Témoins : Antoine, moitrier, de Doncières, Jean Barthélémy de Bandonviller.

Original parchemin. Reste du sceau de la cour de Rambervillers aux armes d'Henri de Bourbon-Verneuil, évêque de Metz.

- | | | |
|-------------|---|---------------|
| Pièce n° 5 | Jean Vaultrin de Xaffévillers et sa femme Jehennon vendent à Jean Hery de Doncières un meix planté d'arbres fruitiers, sis au finage dudit Doncières, « es blan gurelz » pour 5 francs de Lorraine. Témoins : Anthoine Anthonnet de Saint-Benoît et Claude Thouvenin de Doncières.
<i>Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers aux armes d'Henri de Bourbon-Verneuil, évêque de Metz. Contre-sceau en cire rouge, idem.</i> | 24 août 1613 |
| Pièce n° 6 | Jean Hery de Doncières avec Jehennon, sa femme, d'une part, et Claudon Granvisse, du même lieu, jeune fils, d'autre part, font l'échange suivant : Hery obtient un pré à Doncières « en champwaulx » et abandonne une chenivière, même lieu, « es chennevieres ». Témoins : Jean Mengin et Bastien Plaid, bourgeois de Rambervillers.
<i>Original parchemin. Sceau bien conservé aux armes d'Henri de Bourbon-Verneuil.</i> | 7 mars 1615 |
| Pièce n° 7 | Jean Hery, demeurant à Doncières, vend à Jean Hery, alias mulnier, du même lieu, et à Jannon sa femme, un jardin au finage de la même localité « au hault jardin » et une pièce de pré « on bébé » pour 60 francs de Lorraine. Témoins : le maire Rambault, Didier Rambault de Roville et Michel Martin bourgeois de Rambervillers.
<i>Original parchemin. Sceau disparu.</i> | 13 avril 1619 |
| Pièce n° 8 | Jean Hery demeurant à Doncières, d'une part, et Mathieu Fririot, d'autre part, échangent les biens suivants : le premier reçoit un champ au finage de Doncières « on ray de pray » et un autre champ, même finage « au mayduchamp » ; il abandonne un champ même finage « au costé ». Témoins : Mathieu Perrin, bourgeois de Rambervillers et Didier Pelletier de « Domart au bois ».
<i>Original parchemin. Sceau disparu.</i> | 3 mai 1619 |
| Pièce n° 9 | Jean Thouvenot de Doncières, d'une part, et Jean Hery du même lieu, d'autre part, ont fait l'échange suivant : le premier obtient un champ à Doncières et une pièce de pré au même lieu, il abandonne un champ, même lieu « au reing de prey », une autre pièce de pré « en Champvaulx », un pré « es auques Lemaire », deux autres pré sis « on prey houat » et « en graimprey ». Témoins : Mathieu Richerot, vicaire à Villoncourt et Anthoine Richerot de Roville-aux-Chênes.
<i>Original parchemin déchiré. Sceau disparu.</i> | 22 juin 1619 |
| Pièce n° 10 | Marie, veuve de feu Georges Viriot, de Ménil, vend à Jean Colin, de Doncières et à Élisabeth, sa femme, un champ situé au finage de Doncières « en bossonnal », pour 92 francs de Lorraine. Témoins : Anthoine Care et Demande Vathier de Roville.
<i>Original parchemin. Sceau conservé (fondu) de la cour de Rambervillers.</i> | 8 avril 1628 |
| Pièce n° 11 | George Marie, le jeune, de Roville-aux-Chênes, vend à Jean Hery de Doncières et à Jennon, sa femme, un champ au finage de Doncières, « en enclos » et un pré, même lieu, « en angles », pour 29 francs 1/2 de | 3 mars 1629 |

Lorraine. Témoins : Dieudonné Mengeon et Jean Demenge, de Doncières.

Original parchemin. Sceau disparu.

- Pièce n° 12 Jean Colin, de Doncières, cède à Nicolas Tiriot, de Ménil et à sa femme, tout ce qui est décrit dans une lettre d'acquêt suivant laquelle le 8 ... dernier, Marie, veuve de feu George Viriot, de Ménil... (voir cet acte plus avant : G 10). Témoins : Demenge Vultrin, grand échevin au ban de Nossoncourt et Dieudonné Breton, pâtissier à Rambervillers.
Original parchemin. Sceau disparu.
- 28 mars 1629

Chemise H Années 1630-1674

- Pièce n° 1 Demenge de Touire, bourgeois, vend à Jean Cherrier, de Doncières et à Jennon, sa femme, un champ sis au finage dudit Doncières, « en tachy », un pré au même finage « on prey houot », un autre pré, même finage, « en grand prey » pour 30 francs de Lorraine. Témoins : Claude Apparu, sergent à Rambervillers, et à Demenge Thouvenin, de Housseras.
Original parchemin. Sceau disparu.
- 1^{er} février 1630
- Pièce n° 2 Demenge Anthoine, de Sainte-Barbe, vend à Jean Hery, de Doncières et à Mengeotte, sa femme, un champ sis au finage de Doncières, « a la fin du puix » avec un autre champ, même finage, « en sabechamp » pour 39 francs de Lorraine. Témoins : Demenge Mengin, de Rambervillers et Jean Thomas, clerc de Biffontaine.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers, aux armes d'Henri de Bourbon-Verneuil, évêque de Metz.
- 19 mars 1633
- Pièce n° 3 Anthoine Moictrier, de Doncières, vend à Nicolas Gouthier, du même lieu et à Claudette, sa femme, une maison avec le meix et le pré derrière, les diverses dépendances, le tout sis à Doncières pour 200 francs de Lorraine. Témoins : Jean Ferry, jeune fils, de l'Épiaux, prévôté de Bruyères et Didier Hablenville, clerc de Fraimbois.
Au dos : Nicolas Gouthier, masson et bourgeois, a vendu la maison précitée pour 63 francs le 28 janvier 1665 ; cette maison est alors réduite « en maizière ».
Original parchemin. Sceau très mutilé.
- 24 juin 1634
- Pièce n° 4 Humbert Gérard Ydduant, clerc-juré à Rambervillers, vend à Claude de Chastel, échevin franc-nappier de la même ville, et à Barbe Mayard, sa femme, un pré au finage de Doncières, « au Bohey » pour 30 francs barrois.
Original parchemin. Sceau assez bien conservé de la cour de Rambervillers, aux armes du Cardinal de Mazarin, en cire brune sur double queue.
- 24 mars 1664
- Pièce n° 5 Nicolas Thomas, de Ménil et Jennon Mengin, sa femme, vendent à Claude de Chastel, échevin et franc-nappier de Rambervillers, agissant avec Barbe Mayart, son épouse, une pièce de pré située au finage de Doncières, pour 25 francs barrois. Témoins : Dominique Colin, orfèvre de Rambervillers et Claude Masson, cordier au même lieu.
Original parchemin. Sceau intact de la cour de Rambervillers, aux armes du Cardinal de Mazarin. Empreinte identique à celle du sceau appendu à l'acte C 2.
- 24 novembre 1664
- Pièce n° 6 Claude de Chastel, échevin et franc-nappier de Rambervillers, d'une part, et Nicolas Gouthier, maître masson au même lieu, d'autre part, ont échangé les biens suivants : le premier obtient une maison, à présent
- 28 janvier 1665

ruinée, à Doncières (voir l'achat de cette maison plus avant) avec les dépendances contre un autre bien.

Original parchemin. Sceau disparu.

Pièce n° 7 Claude de Chastel, maître échevin en la justice de Rambervillers, d'une part, et Curienne du prey, veuve de Noël Marie, en son vivant bourgeois du même lieu, d'autre part ; ladite Curienne agit avec son fils François, âgé de 21 ans, sa fille Anne âgée de 23 ans, Jean-Marie, son autre fils, âgé de 18 ans. Un échange est ainsi conclu : Claude de Chastel et Barbe Mayart, sa femme, obtiennent une place plantée d'arbres au finage de Doncières ; ils cèdent un meix sis à Rambervillers. Témoins : Claude Bertrand, cordonnier, et Nicolas Choppat, bourgeois de Rambervillers.
Original parchemin. Sceau disparu.

Pièce n° 8 Bastienne Mengeot, veuve de Nicolas Gouttière, masson, bourgeois de Rambervillers, vend à Claude de Chastel, maître échevin en la même ville, trois champs sis au finage de Doncières pour 33 francs barrois. Témoins : ... Bertrand, cordonnier et Demenge Geoffroy, bourgeois de Rambervillers.
Original parchemin. Sceau disparu.

Actes incomplets (mangés par les rats, suivant une note du XVIII^e siècle)

Pièce n° 9 Thomenat Claudon, de ?, vend à Jean Maire Demenge, de Doncières, et Hillewix, sa femme, un pré sis au même lieu « on champ val », un autre pré, même lieu, un troisième pré, même lieu, pour 30 francs de Lorraine. 16 juillet 15.9

Pièces n° 10 ... Curien Grand Maison, de Rambervillers, vend à Jean Hery, de Doncières ... Témoins : Demenge Vautrin, grand échevin du ban de Nossoncourt et Demenge Houat, sergent du même ban, demeurant à Ménarmont. 12 mai 1629
Original parchemin. Sceau fondu.

Pièce n° 11 (Jennon, veuve de feu) (voir au dos) ... Claudon Marchal de Doncières, ... elle a vendu à Jean Héry (au dos) un champ ... Témoins : Anthoine Moictrier et Jean Dallemagne, de Doncières. 14 avril 1629
Original parchemin. Sceau fondu.

Pièce n° 12 Nicolas Viriot, de Ménil, cède à Jean Héry, de Doncières et à Jennon, sa femme, ce qui est contenu dans une lettre d'acquêt suivant laquelle Marie, veuve de George Viriot, de Ménil, le ? à Jean Colin de Doncières, trois champs arables sis à Doncières pour 92 francs. Cette cession est conclue pour le même prix. Témoins : Mengion Hougnel, de Sainte-Hélène et Demenge Heriot, d'Anglemont. 31 mars 1629
Original parchemin. Sceau disparu.

Addition

Pièce n° 13 George Marie, le jeune, de Roville-aux-Chênes, vend à Jean Herry, de Doncières et à Jennon, sa femme, un champ sis au finage de Doncières, « entre les deux Charrières » pour 92 francs de Lorraine. Témoins : le maire Nicolas « dallemaigne » de Doncières et Nicolas Humbert, clerc de Rambervillers. 9 février 1630
Original parchemin. Sceau disparu.

Chemise I**Biens de Saint-Gorgon (Vosges) (1585)**

- Pièce n° 1 Nicolas Marchant, le jeune, de Saint-Gorgon (« Saint Gergoine »), âgé d'environ 19 à 20 ans, hors de maimbournie, vend à Jean du Pays Marchant, hôtelier, bourgeois de Rambervillers et à Floratte, son épouse, un champ arable sis au finage de Saint-Gorgon « on champ travail », avec un autre champ arable, même finage, « on champ grimel » pour 41 francs de Lorraine. Passé en la cour du duc de Lorraine, de son tabellionage d'Épinal. Témoins : Bertrand Paige et Claudon Roweraye de Saint-Gorgon.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune sur double queue. 8 janvier 1585 a.st.

Chemise J**Biens de Merviller (Meurthe-et-Moselle) (1727)**

- Pièce n° 1 Jean Le Noir, habitant de Brouville, vend tous ses droits de propriété, comme il l'a fait verbalement trois auparavant, à Barthélémy Le Noir, son fils, habitant Merviller et à Madeleine Vouot, sa femme, sur une maison en cours de construction estimée à 150 francs barrois, avec les dépendances devant et derrière. Il vend également un meix pour 150 livres. Témoins : Claude Michel, sergent royal, demeurant à Baccarat et Nicolas Pierron de Merviller.
Parchemin. 31 décembre 1727

Chemise K**Biens de Nossoncourt (Vosges) (1567-1627)**

- Pièce n° 1 Anthoine Pelletier, demeurant à Doncières, vend à Jean Jacquot Herry, demeurant au même lieu et à Marie, sa femme, un pré sis au finage de Nossoncourt « on prey mourot », un autre pré sis au même lieu, un autre pré au même lieu, un meix sis à Doncières, le tout pour 20 francs de Lorraine. Témoins : Thomas Aulbriat de Sainte-Hélène et Jean Toussaint demeurant à « Quierpy en allemagne ». Par suite de la mort de Damien Padoux « qui a stipulé ces présentes », le notaire souscrit, par ordonnance du Bailly de l'évêché de Metz, les a mis en ordre d'être publiées.
Original parchemin. Reste du sceau. 7 janvier 1567 a.st.

- Pièce n° 2 Geogon Estienne, demeurant à Nossoncourt, vend à Jean Jacquot Herry de Doncières et à Marion, sa femme, un pré sis au finage de Nossoncourt, « on prey murrey », un autre pré sis au même lieu, un autre pré sis au même lieu « en la haye de la neufve maison », un pré sis au finage de Doncières, « en la nowe », un autre pré, même finage « en champvault », une pièce de pré au même lieu ; il ajoute les fruits et récoltes de ces biens. Prix : 6 francs et 6 gros de Lorraine. Témoins : Dieudonné Claude Mengeot et Colas Thomas de Ménil.
Original parchemin. Sceau disparu.
- Pièce n° 3 Jehennon, veuve de feu « Jehan Piere », de Doncières, agissant en son nom et en celui de ces enfants Jehennon, Pieron et Didier, vendent à Jean Hery, meunier de Doncières et à Marion, sa femme, un « cornal » de terre arable sis au finage de Nossoncourt « es xattelz » pour 7 francs de Lorraine. Témoins : Nicolas Tabourin et Jean Thouvenot de Jeanménil.
Original parchemin. Reste du sceau de la cour de Rambervillers.
- Pièce n° 4 Le maire Jean Grand Demenge, demeurant à Doncières, d'une part, et Jean Nicolas de la Souche, demeurant à Anglemont, avec Catherine, sa femme, d'autre part, ont échangé les biens suivants : le premier obtient du second un pré au finage de Nossoncourt « en champs le duc » ; il donne un pré sis au finage d'Anglemont « on Rux de Fontenoys ». Témoins : Florentin Peu Dargent de Nossoncourt et Nicolas Blanpain de Housereras.
Original parchemin. Sceau de la cour de Rambervillers avec contre-sceau au verso, aux armes du Cardinal de Lorraine ; on peut encore lire autour de l'écu, surmonté d'une crose tournée à senestre : « ...ONR ...CARD.LOR ... ». Cire rouge.
- Pièce n° 5 Jean de Raon, meunier, habitant le moulin de « la Vacquei », avec Hawix, sa femme, vend au maire Jean Demange de Doncières et à Catherine, sa femme, un pré sis au finage de Nossoncourt « devant la haye de grand champ » pour 10 francs de Lorraine. Témoins : Nicolas Thiery de Roville et Thouvenot Colas de Doncières.
Original parchemin. Reste du sceau de la cour de Rambervillers, aux armes du Cardinal de Lorraine sur le contre-sceau en cire rouge ; fragment de légende : « ...EPISC ... ».
- Pièce n° 6 Antoine Gérardin de Bazien avec Zabel, sa femme, vend à Jean Hery de Doncières et à Jehennon, sa femme, un pré sis au finage de Nossoncourt, « a la grande ripvière », un autre pré au voisinage du précédent pour 40 francs de Lorraine. Témoins : Nicolas Thiery de Roville et Thouvenot Colas de Doncières.
Original parchemin. Reste du sceau de la cour de Rambervillers.
- Pièce n° 7 Georges Humbert de Ménil avec Jehennon, sa femme, vend à Jean Hery de Doncières et à Jehennon, sa femme, un pré situé au finage de Nossoncourt, en prei », pour 100 francs de Lorraine. Témoins : Nicolas Noël de Roville-aux-Chênes et Dieudonné Andreu, drapier, bourgeois de Rambervillers.
Original parchemin. Reste du sceau de la cour de Rambervillers, aux armes d'Henri de Bourbon, évêque de Metz, dont le nom est mentionné à la fin de l'acte.
- Pièce n° 8 ... Bailly de Deneuvre et Marguerite, veuve de feu Claudon, Bouxade ... vendent à Jean Hery, de Doncières et à Jeanne, sa femme, un « double eindein » de pré sis au finage de Nossoncourt, pour 8 francs de Lorraine. Témoins : Claudon Rambault de Nossoncourt et Didier Gridel de Sainte-Barbe.
Original parchemin, amputé à la partie supérieure. Sceau disparu.
- 27 février 1573 a.st.
- 4 juillet 1573
- 26 octobre 1591
- 4 mai 1598
- 7 juin 1603
- 21 décembre 1614
- 29 mai 1627

Pièce n° 9 Nicolas Aubertez de Doncières vend à Jean Hery du même lieu, un pré sis au finage de Nossoncourt, « dessous velot », pour 16 francs de Lorraine. Témoins : Hubert et Antoine, « les ? » de Xafféwillers. 12 juin 1627
Original parchemin. Reste du sceau d'Henri de Bourbon, évêque de Metz.

Chemise L	Biens de Rambervillers (Vosges) (1551)
------------------	---

Pièce n° 1 Claudon Husson, de Rambervillers, vend au maire Dieudonné Marguite, de Rambervillers et a « hyelly » sa femme, le tiers d'une pièce de terre située au finage de Rambervillers, « à la croix despinal », non loin du chemin de Saint-Gorgon à Épinal ; il vend aussi une autre pièce de terre, dont il possède le tiers, avec deux « piedz davantaige » sis au même lieu, « les pointailles » ; le tiers d'une « hierre » de terre, même finage, le tout pour 27 francs de Lorraine. Témoins : Antoine Rocher, échevin, Mengin Janot et Jean Harton de Rambervillers. 27 décembre 1551
Original parchemin. Sceau disparu.

Chemise M	Biens de Roville-aux-Chênes (Vosges) (1630-1667)
------------------	---

Pièce n° 1 Nicolas Thirion, le jeune, drapier de Rambervillers, agissant avec Madeleine Demenge, sa femme, vend à Antoine de Metz, cordonnier, bourgeois de Rambervillers, frère utérin de ladite Madeleine, ce qu'il possède en la succession de feu Nicolas Ranaire, de Roville-aux-Chênes ; cette succession leur était revenue contre leurs « comparsonniers » après décès de Dominique Ranaire, fils dudit Nicolas. Témoins : Pierre Georges, cloutier, François Henry, bourgeois de Rambervillers. 22 février 1661
Original parchemin. Sceau disparu.

Pièce n° 2 Aubin Barreau, manouvrier, bourgeois de Rambervillers et Bastienne, sa femme, vend à Antoine de Metz, cordonnier et à Marie, sa femme, tout ce que ladite Bastienne a obtenu dans la succession de feu Nicolas Ranaire de Roville-aux-Chênes et de Dominique Ranaire, son fils, pour 14 francs barrois. Témoins : Claude Bertrand, cordonnier et Girard, pâtissier, bourgeois de Rambervillers. 17 février 1667
Original parchemin. Sceau disparu.

Pièce n° 3 Humbert Humbert, bourgeois de Rambervillers, vend à Antoine de Metz, cordonnier, habitant de la même ville, agissant avec Marie Erbaud, sa femme, une part de la succession de feu Nicolas Ranaire de Roville-aux-Chênes et de Dominique Ranaire, son fils, ce dernier étant cousin-germain du vendeur. Témoins : Perrin Philippe, tanneur et Didudonné du Puix, maître masson à Rambervillers. 5 mars 1664

Original parchemin. Sceau de la cour de Rambervillers avec sceau assez bien conservé, en cire brune et contre-sceau aux armes de Lorraine, en cire rouge.

Chemise N

Biens de Xafféwillers (Vosges) (1571-1610)

- Pièce n° 1 Nicolas Symon, de Bru, Georgeon Ferriet, son beau-frère, avec Claudette, sa femme, Bernard Martin Hovel, mercier, de Rambervillers, avec Jennon, sa femme, vendent à Jean Jacquot Hanry, meunier, de Gurro, demeurant à Doncières et à Marion, sa femme, un champ arable sis à Xafféwillers « derrière gurro », pour six francs de Lorraine. Témoins : Jean de Bazien, chapelier à Rambervillers et Jean Cougnin Malhoste de Xafféwillers.
Original parchemin. Reste du sceau en cire brune de la cour de Rambervillers. 8 mars 1571
- Pièce n° 2 Humbert Bailly, meunier du moulin de Constanmoulin, avec Barbon, sa femme, vend à Jean Hery de Doncières et à Jehennon, sa femme, un champ d'une contenance d'environ 1/4 et demi avec le blé qui s'y trouve, sous forme de semence, sis au finage de Xafféwillers, « derrière le moulin de Guro » pour 36 francs de Lorraine. Témoins : Humbert Bazier et Humbert Bazier le jeune, de Saint-Maurice-sur-Mortagne.
Original parchemin. Sceau disparu. 9 octobre 1610

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	p. 2
Plan de classement.....	p. 3
Inventaire-sommaire.....	p. 4-19
Table des matières.....	p. 20